

# GUIDE SMPE pour les groupes / mécanismes de coordination

## Contents

1. DE QUOI S'AGIT IL ? .....	3
2. MON GUIDE SMPE .....	4
<b>Les SMPE en deux mots</b> .....	4
<b>Accéder aux SMPE</b> .....	4
<b>Êtes-vous à jour sur les SMPE ?</b> .....	4
Que contiennent les SMPE ?.....	4
Les principes .....	5
Les quatre piliers.....	5
<b>Comment assurer la promotion des SMPE</b> .....	6
3. LES GROUPES DE COORDINATION & LES SMPE .....	8
<b>Relier les fonctions de coordination et les SMPE</b> .....	8
<b>Les SMPE et les normes nationales existantes</b> .....	8
<b>Contextualisation et priorisation</b> .....	8
4. UTILISER LES SMPE POUR LA PLANIFICATION DES INTERVENTIONS .....	11
<b>La planification des interventions</b> .....	11
<b>Quelle section des SMPE devons-nous utiliser pour la planification des interventions ?</b> .....	11
<b>CONSEILS pour les coordinateurs / points focaux des groupes / mécanismes de coordination</b> .....	12
<b>Questions pour stimuler la réflexion des groupes de coordination sur la manière dont ils utilisent les SMPE pour planifier les interventions</b> .....	12
5. UTILISER LES SMPE POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES .....	13
<b>La mobilisation des ressources</b> .....	13
<b>Quelles sections des SMPE devrions-nous utiliser pour la mobilisation des ressources ?</b> .....	13
<b>QUELQUES CONSEILS pour utiliser les SMPE pour la mobilisation des ressources</b> .....	13
<b>Questions pour stimuler la réflexion des groupes / mécanismes de coordination sur la manière dont ils utilisent les SMPE pour la mobilisation des ressources</b> .....	15



6.UTILISER LES SMPE POUR LE SUIVI DES INTERVENTIONS .....	16
<b>Le suivi des interventions</b> .....	16
<b>Quelle section des SMPE devons-nous utiliser pour le suivi ?</b> .....	16
<b>Quelques CONSEILS pour utiliser les SMPE lors du suivi</b> .....	16
<b>Questions pour stimuler la réflexion des groupes / mécanismes de coordination sur la manière dont ils utilisent les SMPE pour le suivi des interventions</b> .....	16

---

# 1. DE QUOI S'AGIT IL ?

**Le but de ce document est de fournir aux coordinateurs et aux groupes / mécanismes de coordination un soutien sur la manière d'utiliser et d'intégrer les SMPE aux différentes étapes du travail de programmation humanitaire.** Le guide se concentre en particulier sur la planification des interventions, la mobilisation des ressources et le suivi des interventions. Pour en savoir plus sur le cycle du programme humanitaire ici: [https://www.PEaor.net/Starter Pack](https://www.PEaor.net/Starter_Pack)

Ce guide fournit un grand nombre de conseils pratiques pour l'utilisation des SMPE. Ces conseils ne sont pas exhaustifs et constituent une sur laquelle les groupes / mécanismes de coordination peuvent s'appuyer. Des conseils supplémentaires peuvent toujours être demandés au groupe de travail SMPE ([PEms.wg@alliancePEha.org](mailto:PEms.wg@alliancePEha.org)) ou aux [Help Desks du PE AoR](#) (arabe, anglais, français et espagnol).

En tant que groupes / mécanismes de coordination de la protection de l'enfance<sup>1</sup>, notre objectif principal est d'améliorer l'efficacité et la couverture de la réponse humanitaire afin de prévenir et de répondre pleinement aux abus, à la négligence, à l'exploitation et à la violence contre les enfants. À cette fin, nous identifions les manquements prioritaires, que ce soit au niveau des sites d'intervention ou en termes de risques de protection de l'enfance ou d'interventions, et travaillons collectivement pour combler ces lacunes.

Assurer la protection des enfants touchés par les situations d'urgence est un objectif commun dans des situations de crise humanitaire qui peuvent être de nature ou d'échelle différentes. Ainsi, quelle que soit l'approche et la forme d'un groupe ou mécanisme de coordination de la protection de l'enfance, les SMPE sont un outil important pour mettre en place des réponses de protection de l'enfance plus prévisibles, plus responsables et plus efficaces.

**Ce guide est adapté pour tous les membres d'un groupe / mécanisme de coordination et pour les personnes ayant des rôles différents au sein du groupe / mécanisme de coordination** (coordinateur, co-facilitateur, responsable d'un groupe de travail thématique...).

## **Conseils pour l'utilisation de ce guide:**

Ce guide peut être utilisé en combinaison avec le [guide du facilitateur pour organiser et animer des sessions de travail](#) pour les groupes / mécanismes de coordination de la protection de l'enfance.

L'objectif des séances de travail est double:

- sélectionner les standards spécifiques sur lesquelles le groupe juge qu'il faut se concentrer pendant une période donnée,
- et déterminer une voie à suivre afin de garantir le respect des standards sélectionnés.

Les 6 séances de travail (2 heures en moyenne par séance) peuvent se dérouler en face à face ou à distance. Elles peuvent être organisés en un atelier de deux jours ou en une série de réunions non consécutives.

<sup>1</sup> Un groupe / mécanisme de coordination est un groupe de parties prenantes qui collaborent - dans une zone spécifique - pour s'assurer que les efforts de prévention et de réponse aux risques de protection de l'enfance sont opportuns, de la meilleure qualité, complémentaires et au meilleur cout. Un groupe / mécanismes de coordination peut inclure des agences locales, nationales et internationales de toutes sortes (acteurs publics, organisations de la société civile, agences des Nations Unies, acteurs religieux, entreprises privées, etc.).

## 2. MON GUIDE SMPE

### Les SMPE en deux mots

Les SMPE ou les *Standards Minimums pour la Protection de l'Enfance dans l'Action Humanitaire* ont été conçus par un groupe conjoint de 85 agences de protection de l'enfance de 82 pays différents dans le but d'établir des principes communs, de fixer des points de référence et de fournir un guide cohérent et harmonisé sur la qualité de l'assistance qui doit être attendue et préconisée dans les contextes humanitaires.

Les SMPE peuvent être utilisés par toutes les parties prenantes impliquées dans la réponse humanitaire : les organes gouvernementaux, les ONG locales, nationales et internationales, les agences des Nations Unies et d'autres parties prenantes, selon le contexte.

### Accéder aux SMPE

Vous pouvez les consulter en ligne, télécharger l'application ou obtenir une version imprimée.

- Sur [HSPapp](#) (GooglePlay / AppStore) - Versions en anglais, français, arabe et espagnol disponibles
- PDF téléchargeables et versions interactives en ligne disponibles sur <https://alliancePEha.org/> ([anglais](#), [français](#), [espagnol](#), [arabe](#))
- Versions imprimées disponibles en 4 langues différentes - contacter le PEAoR (PE-aor@unicef.org) et le HCR (hqchipro@unhcr.org) pour plus d'informations
- Disponible à l'achat en 4 langues via Practical Action: précommander sur ce lien.

Si vous souhaitez traduire ou contextualiser dans votre contexte, contactez [PE-aor@unicef.org](mailto:PE-aor@unicef.org) ou le HCR ([hqchipro@unhcr.org](mailto:hqchipro@unhcr.org)) pour recevoir des versions modifiables.

### Êtes-vous à jour sur les SMPE ?

Vous pouvez rafraîchir vos connaissances existantes ou en savoir plus sur la dernière version des SMPE via les liens suivants:

- [Vidéo d'introduction](#) (6 minutes) disponible en anglais, français, arabe, espagnol
- Cours en ligne de l'Alliance : <http://learning.alliancePEha.org/my/> (le cours complet dure environ 4-6 heures)

Pour connaître les nouveautés de l'édition 2019 : lisez ce [document de 2 pages](#) (également disponible en espagnol, français et arabe) si vous souhaitez comprendre les principales fonctionnalités et mises à jour de l'édition 2019 des SMPE. Une nouvelle présentation PowerPoint, avec des notes de l'animateur, est également disponible en anglais, français, espagnol et arabe. Les personnes hispanophones peuvent également visionner la vidéo de [présentation de l'édition 2019](#).

### Que contiennent les SMPE ?

Il y a **10 principes et 28 standards dans les SMPE**. Les **10 principes** (4 principes de la CDE, 4 principes SPHERE, 2 principes spécifiques à la protection de l'enfance) sont essentiels pour mettre en pratique et atteindre les 28 standards, qui sont regroupées sous 4 piliers:

- Pilier 1: Six standards pour garantir une réponse de qualité en matière de protection de l'enfance
- Pilier 2: Sept standards sur les risques de protection de l'enfance
- Pilier 3: Sept standards pour développer des stratégies adéquates
- Pilier 4: Huit standards pour une collaboration accrue entre les différents secteurs

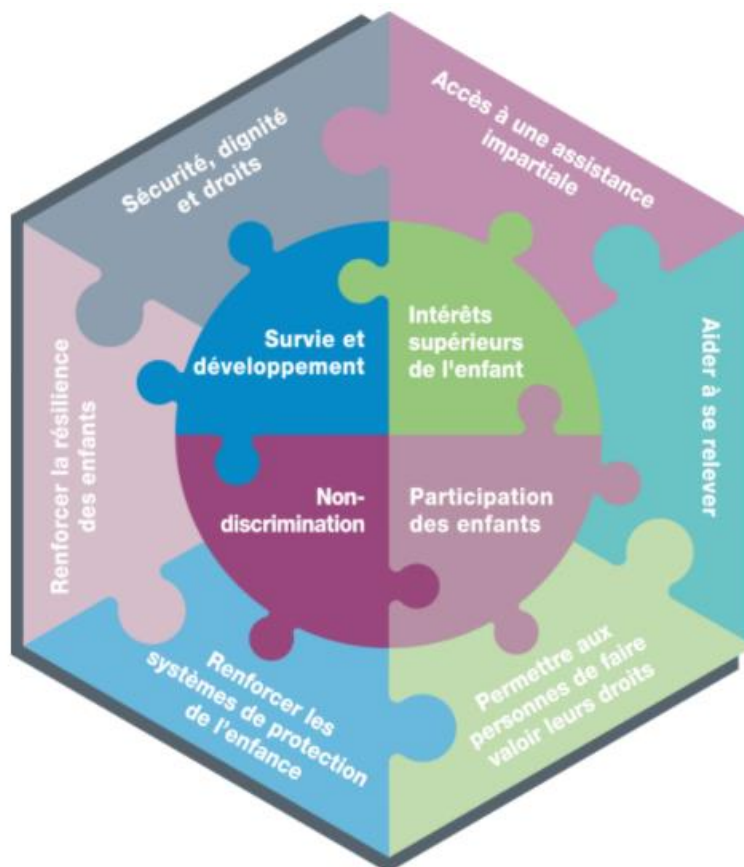
Les annexes suivantes fournissent des informations plus détaillées sur la structure des SMPE:

- [Un glossaire](#) (annexe 1)
- Une liste d' [instruments juridiques pertinents](#) (annexe 2)
- Une liste des [ressources clés pour les questions intersectorielles](#) (annexe 3)
- [Un tableau détaillé des indicateurs](#) (annexe 4)

## Les principes

Les groupes / mécanismes de coordination doivent à la fois appliquer et promouvoir les 10 principes des SMPE pour pouvoir atteindre les objectifs fixés par les SMPE.

Cela signifie que tous les objectifs et activités décrits dans les plans de prévention, de préparation et d'intervention des groupes / mécanismes de coordination doivent refléter directement les valeurs des 10 principes.



## Les quatre piliers

**Pilier 1: Six standards pour garantir une réponse de qualité en matière de protection de l'enfance:** ces standards fournissent un cadre à travers lequel un groupe / mécanisme de coordination du programme de pays peut identifier les ressources et les compétences disponibles au sein des organisations membres (y compris l'équipe de coordination) afin de soutenir les groupes / mécanismes de coordination à évaluer leurs forces et faiblesses collectives et à identifier les domaines à améliorer ainsi que les besoins en renforcement des capacités.

**Pilier 2: Sept standards sur les risques de protection de l'enfance:** Les standards du pilier 2 couvrent les éléments essentiels et les questions critiques liées aux sept principaux risques de protection de l'enfance auxquels les enfants peuvent être confrontés dans les situations humanitaires. Les groupes / mécanismes de coordination de la

protection de l'enfance veilleront à vérifier la prévalence de ces risques lors de l'évaluation des besoins - y compris la prévalence des risques les moins évidents ou visibles dans leurs contextes. Ils peuvent alors décider de se concentrer sur la préparation / la réponse et le suivi des interventions au regard des risques les plus pertinents ou les plus prioritaires dans leur contexte.

**Pilier 3: Sept standards pour développer des stratégies adéquates:** Le Pilier 3 décrit les stratégies, approches et interventions clés pour prévenir et répondre aux risques de PE décrits dans le Pilier 2, à travers le modèle socio-écologique. Ces stratégies s'accordent avec les [Sept stratégies INSPIRE<sup>2</sup> pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants](#), le cas échéant. Ce pilier 3 est essentiel pour la planification des objectifs et des activités et pour décider avec qui et comment les mener. En fonction des risques identifiés et classés par ordre de priorité, les groupes / mécanismes de coordination sélectionneront des stratégies applicables à leur contexte, en utilisant la standard 14 (approche socio-écologique des programmes de protection de l'enfance) pour garantir que des mesures sont prises aux quatre niveaux du modèle socio-écologique.

**Pilier 4: Huit standards pour une collaboration accrue avec les autres secteurs:** Les processus de préparation et de réponse seront généralement entrepris simultanément par plusieurs secteurs ou par tous les secteurs et offriront l'occasion d'inclure la protection de l'enfant dans les plans de préparation et de réponse intersectoriels. Les standards du Pilier 4 seront d'un soutien considérable pour rechercher de manière proactive la collaboration avec les autres secteurs, comme la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance, l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau / assainissement / hygiène (WASH), les abris et la gestion des camps.



## Comment assurer la promotion des SMPE

- Encourager et faciliter les présentations des SMPE aux membres du groupe / mécanisme de coordination;
- Faciliter la collaboration avec d'autres secteurs pour qu'ils adaptent et intègrent les SMPE, en particulier les standards et indicateurs du pilier 4, dans leurs processus;
- Travailler avec les membres de groupe pour soutenir la traduction des SMPE dans les langues locales en utilisant le guide de traduction;
- Soutenir les orientations et les formations sur les SMPE (en ligne et en personne lorsque cela est possible). Pour cela, se référer aux modules de formation pertinents dans l'outil Sensibilisation et renforcement des capacités; ([Cours en ligne sur les SMPE ici](#))

<sup>2</sup> INSPIRE Seven Strategies for Ending Violence against Children is a set of seven evidence-based strategies for countries and communities working to eliminate violence against children. <https://www.end-violence.org/inspire>



- Encourager les acteurs de la protection de l'enfance à [télécharger et à utiliser l'application mobile](#) de l'édition 2019 des SMPE (ainsi que les autres standards humanitaires), disponible sur l'application Humanitarian Standards Partnership;
- Encourager les acteurs de la protection de l'enfance à produire du matériel et des messages basés sur les SMPE qui soient inclusifs et adaptés aux enfants et aux communautés;
- Orienter les acteurs de la protection de l'enfance dans l'utilisation de vérifications ponctuelles ou d'examens plus systématiques pour surveiller et améliorer la connaissance et l'utilisation des standards dans leurs programmes;
- Pour les personnes déjà familières avec les SMPE, animez des formations en ligne / en personne pour explorer et contextualiser les nouveaux standards de l'édition 2019 des SMPE. Reportez-vous à l'outil Contextualisation.

## 3. LES GROUPES DE COORDINATION & LES SMPE

### Relier les fonctions de coordination et les SMPE

Voir cette [présentation interactive](#) (en anglais) mettant en évidence certains des liens entre les fonctions clés de coordination et les SMPE. Plus d'informations en [annexe](#).



### Les SMPE et les normes nationales existantes

Les SMPE ne sont pas juridiquement contraignants et, comme leur nom l'indique, les SMPE reposent sur les normes minimales internationalement reconnues en matière de protection des enfants dans l'action humanitaire.

Les normes nationales existantes et les SMPE reposent donc sur le même cadre juridique international lié aux droits de l'enfant et à la protection de l'enfance. Les normes nationales existantes doivent être utilisées et complétées par les SMPE, si nécessaire. En collaboration avec les organes gouvernementaux compétents, les SMPE peuvent être utilisés pour:

- Renforcer, adapter et opérationnaliser les normes et réponses nationales;
- Plaider pour l'allocation de ressources permettant d'opérationnaliser les normes nationales;
- Établir des accords et des principes communs avec les autorités gouvernementales (c'est-à-dire les ministères de la protection sociale, de la santé, de l'éducation, etc.) et d'autres acteurs du programme de pays.

### Contextualisation et priorisation

Il est fortement recommandé de **contextualiser les SMPE à chaque contexte**. Ce processus de contextualisation sera mieux réalisé s'il est réalisé avec l'ensemble des membres du mécanisme de coordination, y compris les gouvernements et les populations affectées lorsque cela est possible.

Même s'il n'est pas toujours possible de contextualiser les 28 standards, chaque contexte / pays peut sélectionner des standards prioritaires à contextualiser. Des conseils détaillés sont disponibles.

La mesure dans laquelle les Standards peuvent être respectés dans la pratique dépendra d'un certain nombre de facteurs: la robustesse du système de protection de l'enfance existant, les capacités techniques des travailleurs de la protection de l'enfance et des travailleurs humanitaires, le financement et les ressources disponibles pour le secteur de la protection de l'enfance, le niveau d'accès aux populations affectées, le niveau de coopération des autorités compétentes et le niveau général d'insécurité.

Ces facteurs, combinés à des besoins urgents et en évolution rapide, exigeront probablement que les membres du groupe de coordination PE **donnent la priorité** aux standards que le groupe visera à atteindre collectivement.



**Remarque importante: sélectionner un certain nombre de standards fondamentaux, qui seront priorisés pour une période définie, ne revient pas à exclure et ignorer les autres standards et sections des SMPE.**

Se familiariser avec l'ensemble des SMPE, y sensibiliser le groupe de coordination et renforcer ses capacités à les mettre en œuvre, reste un processus essentiel.

**Il est recommandé de prendre en compte et revoir les autres principes et standards pertinents qui sont mentionnés au début de chaque standard (directement sous l'énoncé du standard).**

## STANDARD 9: VIOLENCE SEXUELLE ET BASÉE SUR LE GENRE (VSBG)



*Ce standard doit être lu avec les standards suivants: Principes; Standard 10: Santé mentale et détresse psychosociale; Standard 12: Travail des enfants; Standard 18: Gestion de cas; et Standard 24: Santé et protection de l'enfance.*

" La violence sexuelle " est définie dans ce standard comme toute forme d'activité sexuelle commise par un adulte sur un enfant ou par un autre enfant exerçant du pouvoir sur l'enfant. La violence sexuelle inclut les activités avec ou sans contact physique.

" Violence basée sur le genre " est un terme générique pour tout acte dommageable commis contre la volonté d'une personne et qui est basé sur les différences attribuées socialement (genre) entre hommes et femmes. Ceci inclut les actes qui infligent des préjudices ou des souffrances physiques, sexuelles ou mentales, les menaces de pareils actes, la coercition et autres privations de liberté.

La violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG) a des effets négatifs considérables et à long terme sur le bien-être des victimes, de leurs familles et leurs communautés. Alors que tout enfant peut être confronté à une violence basée sur le genre, les filles - particulièrement les adolescentes - sont affectées de façon disproportionnée en raison de leur sexe et de leur âge. Due à la stigmatisation et des normes sexospécifiques opposées, la violence sexuelle commise contre les garçons reste peu dénoncée, et les mécanismes de soutien pour les victimes

### Questions clés pour identifier les standards à prioriser par le groupe de coordination:

- Quels éléments d'un système de PE sont en place et sur lesquels peut-on s'appuyer? Quelles sont les lacunes du système de PE existant ?
- Dans quelle mesure les enfants ont-ils accès aux services du système de PE? Sont-ils accessibles et adaptés aux enfants réfugiés, déplacés internes et migrants?
- Quels risques de PE (tels que définis dans le pilier 2) sont prédominants dans notre contexte? Quel est le niveau de sensibilisation des communautés à ces risques et comment réagissent-elles? Quelles sont les lacunes?
- Quelles stratégies de PE (telles que définies dans le pilier 3) font partie du plan d'intervention humanitaire ou du plan de préparation aux situations d'urgence? Comment ces plans complètent-ils d'autres plans nationaux existants (par exemple, le plan d'action national pour mettre fin à la violence contre les enfants)?
- Quels secteurs (tels que définis dans le pilier 4) fonctionnent actuellement dans notre contexte ? Lesquels doivent être renforcés ou mis en place de toute urgence? Avec quels secteurs ou services les enfants touchés sont-ils le plus en contact dans leur vie quotidienne?
- Sur la base de ce qui précède, quels éléments du système de PE devraient être prioritaires pour protéger les enfants?

Considérations pour identifier les standards à prioriser :

<p><b>Lorsqu'un plan de réponse humanitaire est en place.</b></p>	<p><b>Il est pertinent de prioriser un nombre limité de standards (entre 4 et 10) qui soient cohérents avec le plan de réponse et qui bénéficient du soutien de tous les membres du mécanisme de coordination</b>  <b>Et, si les SMPE ont été contextualisés: prendre en compte les standards qui ont été contextualisés.</b></p>
<p><b>Lorsque certains standards ont déjà été contextualisés, mais qu'il n'y a pas de plan humanitaire en place</b></p>	<p><b>L</b>  <b>es raisons de la contextualisation de ces standards doivent être clarifiées et ce sont probablement les standards à prioriser pour tout plan d'intervention humanitaire à venir.</b>          Il peut y avoir des exceptions s'il n'est pas possible d'obtenir un consensus entre les membres du mécanisme de coordination et / ou si la priorisation de ces standards signifierait aller à l'encontre de l'un des principes des SMPE</p>
<p><b>Lorsqu'il n'y a pas d'analyse des besoins humanitaires ou de plan de réponse humanitaire et lorsque les SMPE n'ont pas été contextualisés</b></p>	<p><b>Il est pertinent de se concentrer sur un nombre limité de standards (entre 4 et 10) tout en s'assurant que les standards sélectionnés incluent au moins un standard de chaque pilier.</b></p>

**Remarque:** il existe généralement une forme de plan d'urgence national, bien qu'il n'ait pas nécessairement le nom ou la forme que nous attendons!

## 4. UTILISER LES SMPE POUR LA PLANIFICATION DES INTERVENTIONS

### La planification des interventions

Les plans de réponse ou les stratégies de réponse, y compris les plans de réponse humanitaire (HRP) et les plans de réponse pour les réfugiés (RRP), sont des outils inter agence clés pour la prise de décision stratégique. Ils sont également essentiels pour garantir la responsabilité de toutes les agences humanitaires qui mettent en œuvre les interventions de protection de l'enfance et fixent des objectifs communs.

Un document complet de planification des interventions comprend les éléments suivants:

- Une analyse du contexte et de la situation; principes de base et cadre juridique;
- un aperçu des mécanismes de coordination pertinents et de leur leadership;
- des références aux plans de préparation aux situations d'urgence existants;
- des objectifs;
- un plan d'action avec une liste des activités prévues, et détaillant les zones géographiques;
- les populations cibles et les acteurs responsables de la mise en œuvre;
- les indicateurs clef; leurs cibles;
- les contraintes et hypothèses; et les
- coûts<sup>3</sup>.

### Quelle section des SMPE devons-nous utiliser pour la planification des interventions ?

- **Chacun des standards des piliers 1, 2 et 3 énumère des actions de préparation des interventions dans les sous sections «INTERVENTION», et les actions clés du pilier 4 peuvent toutes être considérées comme des actions «INTERVENTION».** De nombreuses actions clés des SMPE sont également répertoriées dans les sous-sections «PREPARATION» ou «PREVENTION» des standards. **Gardez à l'esprit que les actions de préparation et les actions de prévention qui n'ont pas été réalisées avant une crise doivent être envisagées pendant la phase d'intervention.** (Dans les SMPE, les actions clés qui sont notées dans les sous sections « PREPARATION » et « PREVENTION » ne sont pas répétées dans la sous section « INTERVENTION »).
- **Section principes : Il est essentiel de favoriser les discussions sur les principes des SMPE** entre les différents membres des groupes de coordination de PE pendant le processus de planification. Les membres qui prévoient de mettre en œuvre des interventions de PE représentent souvent une variété d'organisations, chacune ayant son propre mandat, vision, valeurs, politiques et méthodes de travail. Une compréhension solide et commune des 10 principes doit être construite avant de s'engager dans la phase d'intervention proprement dite.
- Encourager les membres du groupe de coordination de la protection de l'enfance à réfléchir sur le **pilier 3**, à développer davantage leurs stratégies respectives et à **renforcer les approches socio-écologiques dans leur programmation**. Ce processus sera utile pour planifier l'élaboration de procédures opérationnelles standardisées (SOP) et pour concevoir des pack de réponses standard.
- Utiliser le **pilier 2 des SMPE** sur les risques liés à la protection de l'enfance pour assurer une planification de réponse complète qui aborde les quatre niveaux du modèle socio-écologique et complète les systèmes de protection de l'enfance existants et les plans nationaux
- Utiliser le **pilier 3 des SMPE** sur les stratégies adéquates pour assurer que la planification des interventions réponde à **des besoins vérifiés et documentés**, et permettant de comprendre leur ampleur.
- Utilisez la [liste des questions intersectorielles](#) par rapport à des questions telles que la **sensibilité à l'âge, au sexe, au handicap et aux enfants déplacés** afin que toutes les questions / angles pertinents

<sup>3</sup> Reference: Child Protection coordinator handbook, Section 3, page 67

soient pris en compte lors de la préparation de l'intervention (par exemple: lors du développement d'une action dans des écoles, quels groupes d'enfants privilégions-nous? Considérons-nous suffisamment les avantages et les limites de la programmation mobile?).

- Utilisez le [tableau des indicateurs de la SMPE](#) pour **sélectionner les indicateurs prioritaires** à utiliser pour le suivi de l'intervention, en fonction des éléments de protection de l'enfance qui sont dans le plan stratégique global.

## CONSEILS pour les coordinateurs / points focaux des groupes / mécanismes de coordination

- Développez aussi tôt que possible une collaboration de travail avec les acteurs locaux de la PE, les partenaires gouvernementaux et les acteurs du développement afin d'identifier les partenaires locaux appropriés pour mettre en œuvre les activités.
- Revoir le glossaire des SMPE et les actions clés d'une standard que vous aurez sélectionné avec tous les membres du groupe de coordination vous permet d'assurer une terminologie et une compréhension commune – cela peut se révéler particulièrement utile pour l'évaluation des services existants.
- Utiliser les SMPE comme référence pour 1) déterminer à quel point le groupe de coordination atteint collectivement un standard en particulier et 2) quelles sont les lacunes collectives pour atteindre ce standard.
- Utilisez une approche étape par étape pour opérationnaliser les standards que le groupe décide de prioriser collectivement. Il est généralement difficile de mettre en œuvre toutes les actions clés d'un standard en même temps.

## Questions pour stimuler la réflexion des groupes de coordination sur la manière dont ils utilisent les SMPE pour planifier les interventions

- Lors de la planification des interventions, est ce que nous considérons l'ensemble des risques et des stratégies de réponse listés dans les SMPE? Ces risques et indicateurs de risque sont-ils reflétés dans les processus d'identification et d'analyse des besoins?
- Arrivons nous à repérer les préjugés / les biais que, en tant que groupe de coordination, nous pourrions avoir et qui entraveraient l'identification de certains besoins en matière de protection de l'enfance? Avons-nous involontairement négligé des risques pour des populations spécifiques? Par exemple, y a-t-il des enfants issus de groupes ethniques et religieux minoritaires qui sont confrontés à des risques différents en matière de protection de l'enfance? Les besoins des enfants handicapés et des enfants migrants, déplacés ou réfugiés sont-ils pris en compte? Les besoins et les risques en fonction du sexe des enfants sont-ils correctement identifiés et pris en compte?
- Y a-t-il de nouvelles approches ou activités que nous aimerions envisager au vu de l'évolution de notre contexte? Ou devrions-nous repenser aux adaptations des programmes existants que nous n'avons pas été en mesure de mettre en œuvre auparavant (par exemple, la prise en compte du modèle socio-écologique, les réponses au niveau communautaire, les activités de groupe)?
- Comment allons-nous, en tant que groupe, surveiller notre adhésion aux 10 principes des SMPE tout au long du processus de planification de l'intervention? Comment pouvons-nous nous assurer que les objectifs que nous nous fixons permettent de concrétiser ces principes?
- Après avoir défini nos objectifs stratégiques, comment pouvons-nous construire une compréhension commune des SMPE parmi les membres du groupe / mécanisme de coordination et garantir que chaque membre a la capacité de fournir des interventions efficaces et de qualité?

## 5. UTILISER LES SMPE POUR LA MOBILISATION DES RESSOURCES

### La mobilisation des ressources

le travail de mobilisation des ressources comprend: clarifier les besoins de financement, coordonner la budgétisation et diriger la collecte de fonds pour la réponse humanitaire. Une mobilisation efficace des ressources est essentielle car la protection de l'enfance est trop souvent l'un des secteurs les plus sous-financés, ne recevant que 0,5% du financement humanitaire<sup>4</sup>.

Les SMPE peuvent être utilisés par les membres du groupe / mécanisme de coordination pour évaluer le financement nécessaire pour mettre en place des interventions de qualité, pour développer des propositions conjointes<sup>5</sup>, pour renforcer les capacités des partenaires locaux dans la mobilisation des ressources et pour plaider en faveur de l'allocation de fonds pour le renforcement du système de PE .

### Quelles sections des SMPE devrions-nous utiliser pour la mobilisation des ressources ?

- Le respect des 10 principes est essentiel pour garantir que les résultats de l'intervention soient de qualité. Chaque proposition de projet doit être examinée à la lumière de chacun des 10 principes.
- Le standard 2 (ressources humaines) du pilier 1 nous aide à identifier et budgétiser les besoins en ressources humaines qui sont nécessaires une intervention de qualité.
- Les différents standards du pilier 2 sont à utiliser en fonction des risques spécifiques abordés par le projet ou l'intervention en question.
- Au minimum un standard du pilier 3 doit être utilisé en fonction des stratégies incluses dans le projet proposé.
- Les standards du pilier 4 sont à utiliser en fonction des autres secteurs dans lesquels le programme est intégré ou avec lesquels il est lié.
- Utiliser les [indicateurs SMPE](#): pour montrer comment la mise en œuvre de chaque standard est mesurée et pour que les donateurs soient conscients de ce qui est attendu au minimum pour chaque standard.

### QUELQUES CONSEILS pour utiliser les SMPE pour la mobilisation des ressources

#### Conseils pour l'identification des besoins de financement

- Les piliers 1 et 3 fournissent des éléments exhaustifs sur ce qui constitue une réponse PE de qualité. Ils peuvent être utilisés pour définir des objectifs en termes de qualité ainsi que pour évaluer les besoins de financement (c'est-à-dire combien coûte une intervention de qualité? Quelles sont les lacunes?). Les SMPE sont conçus pour être des repères universels et appuieront donc la présentation des interventions de PE aux donateurs. Dans certains contextes, les SMPE peuvent être utilisés en combinaison avec d'autres interventions basées sur des pratiques bien documentées, telles que INSPIRE<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> See [Unprotected: Crisis in Humanitarian Funding for Child Protection](https://resourcecentre.savethechildren.net/library/unprotected-crisis-humanitarian-funding-child-protection).

<https://resourcecentre.savethechildren.net/library/unprotected-crisis-humanitarian-funding-child-protection>.

<sup>5</sup> A joint proposal is defined here as a proposal for a joint program, meaning it is implemented by two or more partners and is jointly developed and presented. If funds are received, they will be jointly managed based on an agreed mechanism.

<sup>6</sup> See Minimum Standards for Child Protection in Humanitarian Action & INSPIRE strategies: A Guide to Complementarity and Use in Humanitarian Action, updated July 2020.

- En se référant aux actions clés des piliers 2 et 3 de la SMPE, nous garantissons que nos propositions sont sensibles au genre, à l'âge et au handicap. Les enfants d'âges, de sexes et de développement différents ont les mêmes droits mais ont besoin d'approches adaptées pour répondre à leurs besoins.

#### Des conseils pour la rédaction de propositions conjointes

- L'annexe 2 des SMPE «instruments juridiques pertinents» est utile pour développer l'analyse du contexte dans les propositions.
- La section d'introduction du Pilier 2 présente les principaux risques pour la protection de l'enfant dans un vocabulaire simple. Elle peut être utilisée pour développer des théories du changement d'une manière compréhensible pour toutes les parties impliquées, y compris les donateurs. Le glossaire nous permet également d'exprimer des stratégies et des activités sans utiliser de jargon sectoriel.
- [Le standard 2 \(RH\)](#) et la [note d'orientation 1.3.3 du standard 1](#) peuvent être utilisées pour justifier la dotation en personnel et les ressources nécessaires à la coordination.
- [La note d'orientation 2.3.1](#) peut être utilisée pour déterminer les ressources nécessaires pour garantir que les politiques et procédures de protection de l'enfant sont mises en œuvre par tous les partenaires.
- Pour les activités de groupe destinées à soutenir la protection et le bien-être des enfants, [les notes d'orientation de la standard 15](#) fournissent des éléments de coût pour les activités de groupe avec des enfants (matériel requis, nombre d'employés en fonction du groupe d'âge, mesures de sûreté et de sécurité).
- Pour la gestion des cas, l'action clé 18.1.7 identifie le nombre de travailleurs sociaux et de superviseurs nécessaires pour une réponse de qualité.

#### Conseils pour renforcer la capacité des acteurs locaux à élaborer des dossiers de financement

- La structure des SMPE suit le cadre logique (résultat, activités, indicateurs) et est donc un outil pratique pour accompagner les partenaires locaux dans la rédaction de fiches de projets, propositions et demandes de financement pour les fonds des Nations Unies, les ONG internationales ou les fondations privées.
- Prenez le temps d'aider les acteurs locaux à explorer les mécanismes de financement humanitaires et à établir des relations avec les donateurs.
- Utilisez le temps de travail nécessaire à la rédaction de propositions pour discuter des activités qui pourraient être progressivement transférées aux acteurs locaux et des ressources / stratégies qui seraient nécessaires pour cela.
- Utilisez la [sections «préparation» du Standard 1](#) et la [Note d'orientation 1.3.7](#) pour intégrer le renforcement des capacités et les ressources pour les acteurs locaux dans les propositions, dans le but de renforcer leur participation aux mécanismes de coordination et de leur permettre d'assumer le leadership.

#### Conseils pour réclamer des ressources pour renforcer les systèmes

- Utilisez les sections d'introduction des Standards 15, 16, 17, 18, 19 et 20 pour mettre en évidence la manière dont ces stratégies sont essentielles en dehors des crises et comment elles aident à mieux gérer la protection de l'enfance pendant la crise;
- En collaboration avec le secteur de la protection et les institutions gouvernementales, utilisez les actions de préparation de la standard 4 pour plaider en faveur des mécanismes de coordination de la PE mis en place / renforcés pendant les situations d'urgence. Dans les situations où un mécanisme de

coordination humanitaire de la protection de l'enfance est établi, plaider pour son intégration à la coordination nationale de la PE ou pour qu'il serve de base pour lancer une initiative de coordination nationale de la PE;

- Établissez des liens avec les sept [stratégies INSPIRE pour mettre fin à la violence contre les enfants](#), en particulier si le pays dans lequel vous intervenez s'est engagé à mettre fin à la violence contre tous les enfants<sup>7</sup>; Voir le [manuel INSPIRE](#)<sup>8</sup> ainsi que le [guide pour une utilisation complémentaire entre les stratégies INSPIRE et les SMPE 2019](#).
- Se référer constamment à la *Note d'orientation 2.3.2: Planification et préparation* qui souligne la nécessité que les structures salariales des acteurs humanitaires n'affaiblissent pas les gouvernements et les acteurs locaux de la société civile en recrutant leur personnel;
- Rendre visibles les partenariats avec les acteurs locaux, le cas échéant, par exemple en veillant à ce que leur action soit mise en avant lors des activités de relations publiques ainsi que dans les rapports et dans la couverture médiatique.

## Questions pour stimuler la réflexion des groupes / mécanismes de coordination sur la manière dont ils utilisent les SMPE pour la mobilisation des ressources

- Les partenaires locaux sont-ils suffisamment informés et en mesure d'accéder aux mécanismes de collecte de fonds communs pour la réponse humanitaire? Comment influencent-ils l'utilisation du financement? Est-ce que cela est conforme à nos principes?
- Comment pouvons-nous impliquer plus efficacement les acteurs locaux (société civile, gouvernement) dans la mobilisation des ressources?
- Comment garantir que la mobilisation des ressources augmente la visibilité de la crise auprès des agences nationales les plus stratégiques et auprès de la communauté internationale?

---

<sup>7</sup> <https://www.end-violence.org/pathfinding-countries>

<sup>8</sup> <https://www.who.int/publications/i/item/inspire-handbook-action-for-implementing-the-seven-strategies-for-ending-violence-against-children>

## 6. UTILISER LES SMPE POUR LE SUIVI DES INTERVENTIONS

### Le suivi des interventions

Assurer un suivi fiable des interventions est une fonction essentielle de la coordination. Le suivi contribue fortement à la qualité, la couverture et l'efficacité de toutes les interventions de protection de l'enfance - en temps réel. Le suivi d'une intervention peut également mettre en évidence les lacunes potentielles et permettre des ajustements en temps opportun, ce qui peut comprendre la mobilisation de fonds supplémentaires. Le suivi d'une intervention contribue à assurer la responsabilisation et à faire appliquer les principes des SMPE.

### Quelle section des SMPE devons-nous utiliser pour le suivi ?

- Pilier 1: Les standards pour assurer une réponse de qualité, en particulier le [standard 4 \(gestion du cycle de programme\)](#), le [Standard 5 \(gestion de l'information\)](#), et le [Standard 6 \(ce\)](#).
- Chacun des 28 standards comporte une section consacrée au suivi qui comprend au maximum 4 indicateurs clés.
- Le tableau des indicateurs des SMPE (en annexe) fournit un menu complet d'indicateurs liés à chaque standard.

### Quelques CONSEILS pour utiliser les SMPE lors du suivi

Une bonne compréhension du système de suivi qui est en place dans un contexte donné est essentielle pour garantir l'exactitude des données rapportées.

- Sur la base des stratégies de réponse identifiées, en tant que groupe, **sélectionnez conjointement les indicateurs pertinents** dans la section de mesure de chaque standard. Et incorporez les dans le cadre d'analyse des risques et de suivi de l'intervention de votre groupe / mécanisme de coordination.
- **Dans le cadre du cadre de suivi de la protection de l'enfance, contextualisez les indicateurs des SMPE** chaque fois que nécessaire et fournissez de brèves orientations écrites, y compris une définition pour chaque indicateur, une méthodologie suggérée et la fréquence de la collecte des données.
- Veiller à ce que tous les membres du groupe / mécanisme de coordination de la PE aient la **capacité de rendre compte** du cadre de suivi de la coordination de la protection de l'enfance avec des données ventilées conformément à l'action clé 6.1.11. Concevez le plan de formation et de renforcement des capacités du groupe de coordination de la PE en conséquence, en accordant la priorité au soutien aux partenaires qui ont des capacités de suivi / évaluation limitées ou inexistantes.
- Développer des listes de contrôle conjointes ou des outils de suivi pour les standards prioritaires et favoriser **les visites / missions de suivi conjointes** et le partage ultérieur des meilleures pratiques, en utilisant les SMPE comme cadre de référence.
- Lorsque les membres du groupe de coordination ont convenu des procédures opérationnelles standard (SoPs) et des protocoles de partage d'informations, animez une discussion collective sur la manière dont le groupe favorisera l'adhésion à ces SoPs et protocoles (et comment le groupe répondra de manière constructive et respectueuse si les procédures et protocoles ne sont pas respectés).

### Questions pour stimuler la réflexion des groupes / mécanismes de coordination sur la manière dont ils utilisent les SMPE pour le suivi des interventions

- Quelle est la capacité du groupe de coordination dans son ensemble à utiliser des indicateurs harmonisés - avec des données ventilées par sexe / genre, âge et handicap (conformément à la norme



SMPE 6) – pour son reporting ? est -ce réaliste à ce stade d'utiliser des indicateurs harmonisés (ordinateurs, logiciels et autres appareils à disposition, connaissances informatiques de base, etc.)? De nombreux groupes de coordination suivent déjà conjointement certains indicateurs, mais serait-il utile de réfléchir au suivi d'indicateurs supplémentaires à partir des SMPE et aux moyens d'améliorer le suivi des interventions en général.

- Comment pouvons-nous utiliser les SMPE pour ouvrir un dialogue au sein du groupe de coordination sur les définitions des termes clés de la PE (tels que santé mentale et soutien psycho-social par exemple) afin de garantir que tous les membres du groupe rendent compte des éléments qui peuvent être compilés? Il faut convenir des définitions des termes clés de la PE au stade de la planification, et au stade du suivi les coordinateurs doivent s'assurer que tous les partenaires comprennent les définitions convenues et sont capables de les utiliser pour le suivi.
- Est-ce que tous les membres du groupe de coordination ont eu l'occasion de contribuer au développement et à la conception des produits de gestion de l'information destinés au suivi des interventions ? Les membres du groupe de coordination se sont-ils engagés à mettre en œuvre ces outils ? Sinon, comment pourriez-vous construire leur engagement ?
- Comment allons-nous nous assurer que nos rapports se concentrent sur ce que nous devons savoir et sont utilisés pour informer et améliorer les interventions ? En d'autres termes, les informations que nous collectons doivent répondre à des besoins d'information spécifiques et avoir un objectif défini, afin de mener à des actions qui protègent les enfants.

## ANNEXE : Faire le lien entre les fonctions de coordination et les SMPE

<p><b>“Pour appliquer les fonctions de coordination (...)</b></p>	<p><b>(...) je peux me référer aux SMPE”.</b></p>	<p><b>“En pratique” : conseils et outils pour opérationnaliser les SMPE dans le cadre des fonctions de coordination</b>  <b>Note: les exemples présentés dans cette colonne peuvent être remplacés par. Le but ici est d'illustrer comment, dans la pratique, les outils de coordination contribuent directement à l'opérationnalisation des SMPE.</b></p>
<p><b>POUR TOUTES LES FONCTIONS</b></p>	<p><b>Se référer à la section “principes”</b> toutes les interventions de PE doivent mener à une opérationnalisation des 10 principes</p> <p><b>Reportez-vous à l'annexe 2:</b> instrument juridique pertinent et assurez-vous d'avoir une image précise du cadre juridique et normatif lié à votre contexte.</p>	<p>Inclure des références aux principes des SMPE et aux instruments juridiques pertinents dans les documents de coordination.  Planifier et développer des activités de renforcement des capacités ciblant tous les membres du groupe de coordination sur ces sujets.</p>
<p><b>Soutenir la prestation de services:</b> fournir une plateforme de coordination et développer des mécanismes pour éliminer les duplications</p>	<p><b>Se référer au Pilier 1 «Standards pour garantir une réponse de qualité en matière de protection de l'enfance»</b> en mettant l'accent sur le standard 1 «coordination» et sur le standard 5 «gestion de l'information».</p> <p><b>Pour aller plus loin : en se référant au pilier 3 «standards pour développer des stratégies adéquates»,</b> les membres du groupe de coordination auront l'occasion de coordonner leur réponse et de mettre en œuvre un ensemble harmonisé d'activités afin d'atteindre des objectifs communs.</p>	<p>Mesurer la capacité d'intervention et les lacunes, en développant des procédures opérationnelles standard, y compris des schémas de référencement. Concevoir et produire des tableaux de bord basés sur les 5W et montrant les besoins, les progrès vers les objectifs de réponse et la couverture géographique, et assurer une réponse PE de qualité pour maximiser l'utilisation des ressources.</p> <p><b>Exemples (en anglais) :</b>  <a href="#">Dashboard DR Congo Mars 2020</a>  <a href="#">NE Nigeria referral directory</a></p>
<p><b>Informez les décisions stratégiques:</b> Identifier et analyser les besoins et les manquements afin de prioriser les interventions</p>	<p><b>Se référer au Pilier 2 «standards sur les risques liés à la protection de l'enfance», ainsi qu'au standard 6 du pilier 1</b></p> <p>Assurez vous que les risques de PE correspondant à la réalité sont intégrés dans les outils d'évaluation, à la fois les évaluations spécifiques à la protection de l'enfance et les évaluations d'autres secteurs, de même que pour les examens des données secondaires (voir <b>Pilier 4: «standards pour travailler avec les autres secteurs»</b>).</p> <p>Assurez-vous aussi que ces risques sont pris en compte lors de la rédaction de documents de planification humanitaire tels que l'aperçu des besoins humanitaires (HNO) ou toute autre synthèse des besoins avant de s'engager dans la planification des interventions.</p>	<p>Il existe de nombreuses options pour identifier les besoins en fonction des contraintes (par exemple d'accès, de sécurité) et en fonction de la disponibilité des sources et des données. Les évaluations sur site et l'examen des données secondaires par exemple. Lorsqu'un cycle formel de planification humanitaire a lieu, l'aperçu des besoins humanitaires permettra au groupe de coordination de faire le point sur les besoins et de mettre en évidence les lacunes.</p> <p><b>Exemples (en anglais) :</b>  <a href="#">South Sudan Child Protection Rapid Assessment</a>  <a href="#">Child Protection needs and risks in Mozambique SDR April 2019</a>  <a href="#">Somalia Humanitarian Needs Overview 2020</a> (Protection et PE page 55-56)</p>

	<p>Et se référer au <b>Pilier 3, «standards pour développer des stratégies adéquates»</b>, pour évaluer le niveau auquel les membres du groupe de coordination se situent collectivement dans la mise en œuvre des interventions et pour identifier les lacunes dans les actions clés.</p>	
<p><b>Planifier et mettre en œuvre des stratégies de groupe :</b> développer des plans sectoriels avec des indicateurs, appliquer les normes et clarifier les besoins en financement</p>	<p><b>Reportez-vous au pilier 3, «standards pour développer des stratégies adéquates».</b></p> <p>Favorisez le développement de stratégies communes parmi les agences de protection de l'enfance en fonction des besoins identifiés lors de l'évaluation des risques dans votre contexte. Vous pouvez aussi vous reporter à l'<b>annexe 3</b>: ressources clés pour les questions transversales.</p>	<p>S'assurer que les objectifs, buts et indicateurs énumérés dans les documents de planification (stratégies, HRP / RRP...) sont alignés sur les standards du pilier 3, en gardant à l'esprit que le mécanisme de coordination peut décider d'une approche étape par étape pour parvenir à la mise en œuvre complète de ces standards. La mise en place de groupes de travail thématiques (gestion de cas, soutien psycho-social...) est souvent une option efficace. L'élaboration d'outils tels que des standards de pratique (SoP) favorisera également une approche coordonnée et favorisera des pratiques alignées sur les SMPE.</p> <p><b>Exemples (en anglais) :</b></p> <p><a href="#">Humanitarian Response Plan Syria 2019</a> <a href="#">Egypt Regional Refugee &amp; Resilience Plan (3RP) 2019-2020</a></p>
<p><b>Assurer un suivi et une évaluation des interventions :</b> suivre l'évolution des besoins, l'évolution des interventions (couverture et qualité) et la performance des services de coordination</p>	<p><b>Reportez-vous à la sous-section consacrée aux indicateurs dans chacun des 28 standards.</b></p> <p>Reportez-vous à l' <b>annexe 4</b> pour aller plus loin et élargir votre sélection d'indicateurs harmonisés.</p>	<p>Veiller à ce que tous les membres du groupe de coordination aient la capacité de rapporter sur les indicateurs sélectionnés. S'accorder au sein du groupe sur la fréquence des rapports, les outils de suivi, le contenu de chaque indicateur... Il est utile de fournir une orientation écrite complète (voir exemple).</p> <p><b>Exemples (en anglais) :</b></p> <p><a href="#">PESC indicator guidance HRP 2019 Iraq</a> <a href="#">Lebanon: Inter-Agency Child Protection 2020 Indicators Definitions</a></p>
<p><b>Plaidoyer:</b> Identifier les préoccupations et contribuer à une communication stratégique avec des informations et des messages clés.</p>	<p><b>Reportez-vous au Pilier 1 «standards pour garantir une réponse de qualité en matière de protection de l'enfance»</b>, en mettant l'accent sur le standard 3 <b>«Communications et plaidoyer»</b>.</p> <p>pourrait être utile de se référer également à l'<b>annexe 2 «instruments juridiques pertinents»</b>.</p>	<p>Utilisez les SMPE comme référence pour développer le contenu des messages et documents de plaidoyer. Cela fournira au groupe de coordination un repère et permettra une contextualisation efficace.</p> <p><b>Exemples (en anglais) :</b></p> <p><a href="#">Rohingya crisis advocacy brief</a> <a href="#">Yemen key advocacy messages</a></p>
<p><b>Renforcer les capacités en matière de préparation et de planification d'urgence :</b> contribuer au développement, à la</p>	<p><b>Reportez-vous à la sous-section consacrée à la «préparation» dans chacun des 28 standards.</b></p>	<p>En fonction des risques, des besoins et des stratégies priorités conjointement par le groupe de coordination PE, une sélection de mesures de préparation peut être entreprise sur la base des</p>

<p>mise à jour, à l'appropriation et au renforcement des plans de préparation nationaux</p>	<p><b>Travaillez conjointement avec d'autres secteurs et reportez-vous au pilier 4: «des normes pour travailler avec les autres secteurs».</b></p>	<p>SMPE. Des listes de contrôle, des plans de préparation, etc. peuvent être élaboré en conséquence. <b>Exemples (en anglais) de plans de préparation :</b> <a href="#">Cox's Bazar Rohingya Refugee Response - Cyclone preparedness and response plan 2020</a> <a href="#">Philippines – PEWG Earthquake contingency plan 2017</a></p>
<p><b>Garantir la redevabilité envers les populations affectées :</b> Encouragez les membres à informer et à impliquer la population affectée dans la prise de décision, à convenir de mécanismes pour recevoir, enquêter et donner suite aux plaintes, et convenir de mesures pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels.</p>	<p><b>Reportez-vous à la section «principes»</b> en mettant l'accent sur le principe 3 («participation des enfants»), le principe 5 («améliorer la sécurité, la dignité et les droits des personnes et éviter de les exposer à d'autres préjudices») et le principe 8 («aider les personnes à revendiquer leurs droits »).</p>	<p>Les bonnes pratiques de coordination comprennent l'élaboration de stratégies inter-agences pour travailler avec les communautés (y compris les enfants), des codes de conduite, des mécanismes interagences de retour d'information et de plainte. <b>Exemples (en anglais) :</b> <a href="#">Ukraine – PESC code of conduct</a> <a href="#">Global guide and toolkit for child friendly feedback mechanisms (Plan International)</a></p>